

prix unique mais que «la politique monétaire doit nous protéger contre le risque que l'augmentation de prix initiale ne déclenche des demandes successives d'augmentations de salaires et de prix pour compenser. Si le processus inflationniste s'installe, il pourrait nuire gravement à nos perspectives économiques. C'est pourquoi la politique monétaire doit pouvoir, dès le départ, résister fermement à de tels événements». (48:28)

(27) Ces remarques témoignent de la ferme volonté du Gouverneur de prendre rapidement toute mesure nécessaire pour empêcher qu'un effet unique de la TPS sur les prix ne dégénère en une spirale des prix et des salaires. Nul ne saurait dire si le Gouverneur jugera que les ententes salariales récentes, y compris les mesures de protection contre la hausse du coût de la vie contenues dans les conventions collectives, dénotent une accentuation des pressions inflationnistes. Il est clair cependant que si les hausses des demandes salariales font monter le taux d'inflation fondamental au lieu de ne provoquer qu'une hausse unique des prix, le Gouverneur est disposé à les neutraliser à l'aide de la politique monétaire.

(28) D'autres pressions des prix, telles que l'escalade récente des prix mondiaux du pétrole, pourraient également empêcher la Banque du Canada de réduire l'inflation à néant pour le moment. Malheureusement, le pays étant au bord d'une récession et les taux d'intérêt à plus de 12,5 p. 100, toute tentative d'extirper l'inflation de l'économie au moyen d'une politique monétaire plus restrictive ne ferait qu'accroître les menaces qui pèsent déjà sur l'économie canadienne.